

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : C LR IT

Date de publication : 11/12/2025

Numéro de l'instruction : LR 2025-229

Diffusion des barèmes des aides aux partenaires d'action sociale 2026

Résumé : Diffusion des barèmes 2026 mis à jour

Emetteur :

A l'attention de :

Référents à contacter :

Informé(s) :

Organismes destinataires : Caf Caisses multibranches Centre de Ressources

Autres : -Cnaf

Caf pivots Caf adhérentes

Champ d'application : Métropole DOM Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : Diffusion réseau Diffusion caf.fr Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

- [Texte(s) de référence – loi, article, décret, instruction réseau...]

Documents abrogés ou modifiés :

- LR 2024-240

Action(s) à réaliser & échéances :

- [Action(s) à réaliser] + [Echéances]

Pour application Pour recommandation Pour information

Mots-clés : barèmes action sociale 2026

Nombre de page(s) : 1 page

Nombre et liste des annexes : 1

Barèmes des aides collectives aux partenaires 2026

Applicable à compter du : 01/01/2026

Applicable jusqu'au : sans limitation de durée



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Le Conseil d'Administration de la Caisse nationale des Allocations familiales en sa séance du 2 décembre 2025 a approuvé le budget initial du Fonds national d'action sociale (Fnas) pour l'année 2026. Malgré l'absence de PLFSS voté, celui-ci pourra être mis en œuvre dans les conditions habituelles.

Sauf contre-indication des autorités de tutelle, ce budget deviendra exécutoire le 23 décembre 2025. Sous cette réserve, afin de préparer l'exercice à venir, vous trouverez en annexe à la présente instruction :

- Les barèmes des aides nationales d'action sociale pour l'année 2026.